

## LARGUER LES AMARRÉS EN TOUTE TRANQUILITÉ

Avec Generali assureur plaisance depuis 1951, vous êtes entre de bonnes mains ! Vous naviguez sereinement grâce à une assurance de qualité et de nombreux services dédiés à votre confort.

### UNE SOLUTION DÉDIÉE À VOS BESOINS

#### — La qualité de votre navigation récompensée

Si votre bateau n'a pas subi de sinistre pendant deux ans révolus, vous bénéficiez d'une suppression de la franchise sur la garantie Pertes et avaries. Ainsi, aucun montant au titre de la garantie Pertes et avaries ne sera déduit.

#### — Une indemnisation sur mesure

L'indemnisation est calculée en fonction de l'âge de votre bateau et de la nature du sinistre (avaries partielles, perte totale ou vol de votre bateau par exemple). Pour les bateaux âgés de plus de 6 ans, des options d'indemnisation avantageuses peuvent vous être proposées par votre intermédiaire d'assurance.

### DES SERVICES ET DES GARANTIES EN OPTION POUR VOTRE CONFORT

#### — Une protection individuelle étendue

En tant que propriétaire du bateau assuré, vous avez la possibilité de souscrire une garantie individuelle accident. Elle peut également être souscrite pour couvrir les personnes à bord ou le skipper.

#### — Une protection juridique spécifique

Nous vous accompagnons dans la défense de vos intérêts en cas de litige suite à un accident de navigation, à l'achat, l'entretien ou la réparation de votre bateau assuré.

#### — Une assistance à quai aux personnes et au bateau

Nous vous portons assistance à la suite d'un accident de navigation, de l'achat, de l'entretien ou de la réparation de votre bateau assuré. Par exemple : l'envoi d'un technicien, de pièces détachées si nécessaire, ou une assistance aux personnes en cas de maladie ou de blessure lors du retour à quai.

#### — Une garantie bris de moteur accidentel

Elle prévoit l'indemnisation des frais de réparation ou de remplacement du moteur consécutif à un bris mécanique.

#### Un dépannage en mer

Plaisance services plus s'applique, par exemple, à un dépannage en mer jusqu'à six milles des côtes, 24 h/24 et 7 j/7 en cas de :

- panne rendant la propulsion ou la manœuvrabilité de votre bateau impossible ;
- panne de carburant ou perte des clés.

## VOTRE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR UN PLUS GRAND CONFORT

Avec le contrat Generali Plaisance, vous pouvez disposer d'un **service de conciergerie** disponible 24 h/24 et 365 jours par an via téléphone, email ou site internet.

Une **équipe de spécialistes** vous accompagne pour tous vos besoins liés à votre bateau, à votre vie à bord et aux alentours : **une réservation de place au port, l'organisation du ravitaillement, l'entretien du bateau, une nounou pendant le voyage, un skipper...**

## UNE ASSURANCE À COMPOSER SELON VOS BESOINS

Le contrat **Generali Plaisance** vous propose **deux formules de garanties** au choix.

GARANTIES, OPTIONS ET SERVICES PROPOSÉS	FORMULE PERTES ET AVARIES	FORMULE RESPONSABILITÉ CIVILE
Réparations avaries ou pertes	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Remplacement avaries ou pertes	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Vol total ou perte totale	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Valeur à neuf 6 ans	<input type="checkbox"/>	-
Valeur agréée	<input type="checkbox"/>	-
Valeur majorée	<input type="checkbox"/>	-
Avaries partielles sans vétusté 5 ans	<input type="checkbox"/>	-
Responsabilité civile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais de destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais de retraitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection juridique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vol partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vol total ou partiel du moteur hors bord	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Dommages, vol des biens et effets personnels	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Bris accidentel de moteur	<input type="checkbox"/>	-
Individuelle marine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plaisance services	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plaisance services plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conciergerie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Garanties incluses dans la formule
- Garanties en option
- Garanties non-proposées dans cette formule

### Votre contact

Dénomination sociale / Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... e-mail : .....

N° Orias\* : .....

\* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

**Document non-contractuel à caractère publicitaire.** Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

**Generali Iard**, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

**Europ Assistance**, Société anonyme au capital de 35 402 786 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 451 366 405 RCS Nanterre - Siège social : 1 promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers Cedex

**Generali Concierge Services**, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros - 819 460 478 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026